Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 637 /PRES/PM/MAECR/MEF/MAHRH portant ratification de l'Accord de don n° H 482-BF, conclu le 09 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet sectoriel eau en milieu urbain.

14-08.09
LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU l'avis juridique n° 2009-033/CC du 16 juillet 2009 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don n° H 482-BF conclu le 09 juin 2009 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet sectoriel eau en milieu urbain;

VU l'ordonnance n° 2009-018/PRES du 14 août 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 482-BF, conclu le 09 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet sectoriel eau en milieu urbain :

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord de don n° H 482-BF, conclu le 09 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet sectoriel eau en milieu urbain.

ARTICLE 2:

Le don d'un montant de cinquante trois millions cinq cent mille Droits de tirage spéciaux (53 500 000 DTS) sera entièrement consacré au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 août 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

<u>Tertius ZONGO</u>

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bemband

Le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques

Laurent SEDEGO